



1er novembre 2006

C 18/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 15 novembre 2006)

Tarifs de vente du gaz par les Services industriels de Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous informons que la Municipalité de Lausanne, dans sa séance du 18 mai 2006, a décidé d'augmenter les tarifs de vente de gaz comme suit :

- **pour tout usage, sauf le chauffage :**

- pas d'augmentation pour les consommations inférieures à 1'400 kWh par an;
- augmentation pour les consommations de 1'401 à 20'000 kWh par an de 14.9 à 15.8 ct le kWh, (augmentation de 0.9 ct le kWh) soit 6.04 %;
- augmentation pour les consommations de 20'001 à 240'000 kWh par an de 10.7 à 11.6 ct le kWh, (augmentation de 0.9 ct le kWh) soit 8.41 %;
- augmentation pour les consommations supérieures à 240'001 kWh par an de 8.5 à 9.4 ct le kWh, (augmentation de 0.9 ct le kWh) soit 10.59 %.

- **pour le chauffage :**

- augmentation pour les consommations jusqu'à 14'000 kWh par an de 10.2 à 11.1 ct le kWh, (augmentation de 0.9 ct le kWh) soit 8.82 %;
- augmentation pour les consommations jusqu'à 14'000 kWh par an de 8.5 à 9.4 ct le kWh, (augmentation de 0.9 ct le kWh) soit 10.59 %.

Cette décision trouve sa justification dans l'augmentation du prix d'achat du gaz naturel.

En vertu des conventions qui nous lient aux Services industriels de Lausanne, cette décision s'applique à tous les clients-consommateurs de gaz habitant Pully, depuis le 1^{er} juillet 2006.

Nous vous prions de prendre acte de cette information.

LA MUNICIPALITE